

**DEPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DE BERNAY  
CANTON DE BRETEUIL  
COMMUNE DE BRETEUIL**

**2026/37**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 02 avril 2026**

**DATE DE CONVOCATION :**

27 mars 2026

**DATE D’AFFICHAGE :**

27 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Absents non représentés : 0

Absents représentés par pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

L’an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Emile M. KROLIK est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
<b>A D J O I N T S</b>	Maire NOEL Nathalie	X	
	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie	X	
	<b>C O N S E I L L E R S</b>	TOUTENELLE Jean-Michel	X
DENIS Françoise			Absente/excusée Pouvoir à KROLIK Jean-Emile
KROLIK Jean-Emile		X	
BATARD Michel		X	
CHATEAUGIRON Gilles		X	
BELLIARD Josette		X	
CLEMENT Ludovic			

	NOMS	Présents	Absents/excusés
<b>C O N S E I L L E R S</b>	JEROME Olivier	X	
	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAUT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge		Absent/excusé Pouvoir à AMIGON Claude
	PAYS Louisa		Absent/excusée Pouvoir à NOEL Nathalie
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
GUEUR Frédéric	X		
LENEVEU Vincent	X		

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CNAS**

Madame le Maire présente le rapport n° 6.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un représentant de la commune au CNAS.

Le Conseil municipal ;

Considérant que la tenue du scrutin municipal du 15 mars 2026 a eu pour conséquence l’élection d’un nouveau Conseil municipal ;

Considérant que l'élection d'un nouveau Conseil municipal nécessite de désigner un représentant de la commune au CNAS ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un représentant sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après appel des candidatures, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ**

**Mme LEBERTRE Nathalie représentante de la commune au CNAS.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an  
susdits :

Madame le Maire,

Nathalie NOEL



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPOT EN PREFECTURE  
LE 13/04/2026  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU 13/04/2026  
LE MAIRE



*Monsieur le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*